

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AOÛT 2024
COMMUNE DE VAUXAILLON

La réunion a débuté le 1 août 2024 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur LEJEUNE Patrick.

Membres présents :

Monsieur DOUSSIN Damien
Madame FRANKO Céline
Madame LASELLE Déborah
Monsieur LEJEUNE Arnaud
Monsieur LEJEUNE Patrick
Monsieur LELIEVRE Jean-Pierre
Monsieur THIRY Lucien
Madame WULLUS Emilie

Membres absents représentés :

Monsieur AUXENFANS Geoffrey Pouvoir donné à M LEJEUNE Arnaud
Monsieur BRACONNIER Marc Pouvoir donné à M LELIEVRE Jean-Pierre
Madame POLETZ Edith Pouvoir donné à M THIRY Lucien
Madame VAQUE Pauline Pouvoir donné à Mme FRANKO Céline

Membres absents :

Monsieur CULPIN Sacha
Monsieur MORIN Thierry
Madame RATAJCZYK Virginie

Secrétaire de séance : Monsieur LEJEUNE Arnaud

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2024_08_001 - VALIDATION DU PV DU 12 AVRIL 2024
2024_08_002 - MODIFICATION TARIFICATION CANTINE
2024_08_003 - SUBVENTION FACIL
2024_08_004 - SUBVENTION RENOVATION MONUMENT AUX MORTS
- Questions diverses

2024_08_001 - VALIDATION DU PV DU 12 AVRIL 2024
--

Le procès-verbal du 12 avril 2024 est adopté

12 voix pour

2024_08_002 - MODIFICATION TARIFICATION CANTINE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la révision des tarifs de la cantine suite à la révision tarifaire d'API

Le règlement et les tarifs sont donc modifiés comme suit :

0,98 € le repas pour les quotients familiaux inférieurs à 1000

1 € le repas pour les quotients familiaux entre 1000 et 1600

4 € le repas pour les quotients familiaux supérieurs à 1600.

Pour les extérieurs de la commune, le prix par jour et par enfant passe à 8,50 € (6,50 € cantine et 2 €uros de périscolaire)

Le service du périscolaire du midi reste à la charge de la commune sauf pour les extérieurs.

Monsieur le Maire demande la validation du règlement et du nouveau tarif pour la rentrée scolaire 2024/2025.

12 voix pour

2024_08_003 - SUBVENTION FACIL

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à la CCP dans le dispositif F.A.C.I.L, à hauteur de 80% pour l'achat de fourches pour le tracteur.

Le tableau financier suivant présente la subvention FACIL ainsi que la part à charge de la commune.

Tableau financier	Montant HT
Coût du projet	990 €
FACIL subvention 80%	792 €
Charge budget communal	198 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des achats non subventionnée.

12 voix pour

2024_08_004 - SUBVENTION RENOVATION MONUMENT AUX MORTS

Dans le cadre de la rénovation du monument aux morts, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à la région, à hauteur de 30%.

Le tableau financier suivant présente la subvention ainsi que la part à charge de la commune.

Tableau financier	Montant HT
Coût du projet	2 700 €
subvention REGION 30%	810 €
Charge budget communal	1 890€

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des achats non subventionnée.

12 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h25.

Monsieur LEJEUNE Arnaud
Secrétaire de séance



Monsieur LEJEUNE Patrick,
Maire

